VOUS ÊTES CONVOQUÉ(E) À UNE FORMATION ORGANISÉE PAR LA CCQ

COMPÉTENCES CONSTRUCTION

VOS DÉMARCHES	OÙ VOUS ADRESSER
Confirmer votre présence (1)	• Services en ligne › Catalogue de services › Formation • Ligne Info-perfectionnement
Annuler votre participation (1)	• Services en ligne › Catalogue de services › Formation • Ligne Info-perfectionnement
Obtenir le paiement des mesures incitatives (si admissible)	Être présent(e) à la formation. Aucune autre démarche à faire.
Connaître le montant et la date du dernier paiement	• Ligne Info-perfectionnement
Obtenir une avance de fonds	• Ligne Info-perfectionnement
S'inscrire à une autre formation	• Services en ligne › Catalogue de services › Formation • Ligne Info-perfectionnement
Consulter les critères d'admission et modalités de remboursement	• competencesconstruction.com › Mesures incitatives • Ligne Info-perfectionnement

Ligne Info-perfectionnement : 1 888 902-2222 | **Services en ligne de la CCQ : sel.ccq.org**

(1) La confirmation ou l'annulation de votre participation à la formation est nécessaire. Il doit y avoir un nombre minimum de personnes pour donner la formation. Les places libérées seront offertes à d'autres.

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC

MESURES INCITATIVES DU FONDS DE FORMATION DES SALARIÉS DE L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION

<table>
<tr><th colspan="2">KILOMÉTRAGE pour un aller</th><th>FORMATION à temps plein</th><th>FORMATION à temps partiel</th><th>FORMATION de fin de semaine</th><th>FORMATION en ligne</th></tr>
<tr><td rowspan="2">Moins de 60 km</td><td>Formation de 4 heures et moins</td><td colspan="3">▸ 30 $/jour ou soir</td><td rowspan="5">▸ 30$ pour chaque tranche de 4 heures ou moins de la durée prévue de la formation</td></tr>
<tr><td>Formation de plus de 4 heures</td><td colspan="3">▸ 60 $/jour ou soir
OU
▸ 0,60 $/km pour un aller et un retour par jour ou soir de formation</td></tr>
<tr><td colspan="2">De 60 à 119 km</td><td colspan="3">▸ 0,60 $/km pour un aller et un retour par jour ou soir de formation</td></tr>
<tr><td colspan="2">De 120 à 249 km</td><td>▸ 175 $/jour ou soir de formation
▸ 0,60 $/km pour un aller et un retour par semaine</td><td>▸ 175 $/jour ou soir de formation
▸ 0,60 $/km pour un aller au début de la formation et un retour à la fin de la formation</td><td>▸ 175 $/jour ou soir de formation
▸ 0,60 $/km pour un aller et un retour par fin de semaine</td></tr>
<tr><td colspan="2">De 250 à 499 km</td><td>▸ 175 $/jour ou soir de formation
▸ 175 $/jour de fin de semaine et jour férié
▸ 0,60 $/km pour un aller au début de la formation et un retour à la fin de la formation</td><td>▸ 175 $/jour ou soir de formation
▸ 0,60 $/km pour un aller au début de la formation et un retour à la fin de la formation</td><td>▸ 175 $/jour ou soir de formation
▸ 0,60 $/km pour un aller et un retour par fin de semaine</td></tr>
<tr><td colspan="2">500 km et plus</td><td>▸ 175 $/jour ou soir de formation
▸ 175 $/jour de fin de semaine et jour férié
▸ 175 $ pour la journée précédant le début de la formation et pour la journée suivant la fin de la formation
▸ 0,60 $/km pour un aller au début de la formation et un retour à la fin de la formation</td><td>▸ 175 $/jour ou soir de formation
▸ 0,60 $/km pour un aller au début de la formation et un retour à la fin de la formation</td><td>▸ 175 $/jour ou soir de formation
▸ 175 $ pour la journée précédant le début de la formation
▸ 0,60 $/km pour un aller et un retour par fin de semaine</td></tr>
</table>

- Il ne peut y avoir double indemnité d'hébergement.
- Lorsqu'une formation à temps plein est entrecoupée par les vacances annuelles conventionnées de l'industrie, l'indemnité des frais de déplacement est accordée pour le deuxième aller-retour.
- Une présence complète est requise pour avoir droit au montant pour « jour/soir de formation » ainsi que le montant donné pour le retour à la fin de la formation.
- Un certificat de compétence actif et 400 heures de travail dans les 24 des 26 derniers mois sont requis pour l'admissibilité au fonds de formation.

- **Lorsqu'une personne admissible choisit de suivre une formation à l'extérieur de sa région de domicile, alors que cette formation est disponible dans sa région ou en ligne, les mesures incitatives sont déterminées comme si elle parcourait 59 km pour suivre la formation (aller) peu importe l'horaire et la date prévus de la formation.**
- Aucune mesure incitative n'est payée en cas d'annulation d'une formation.

PD5012F (2607) - 110560